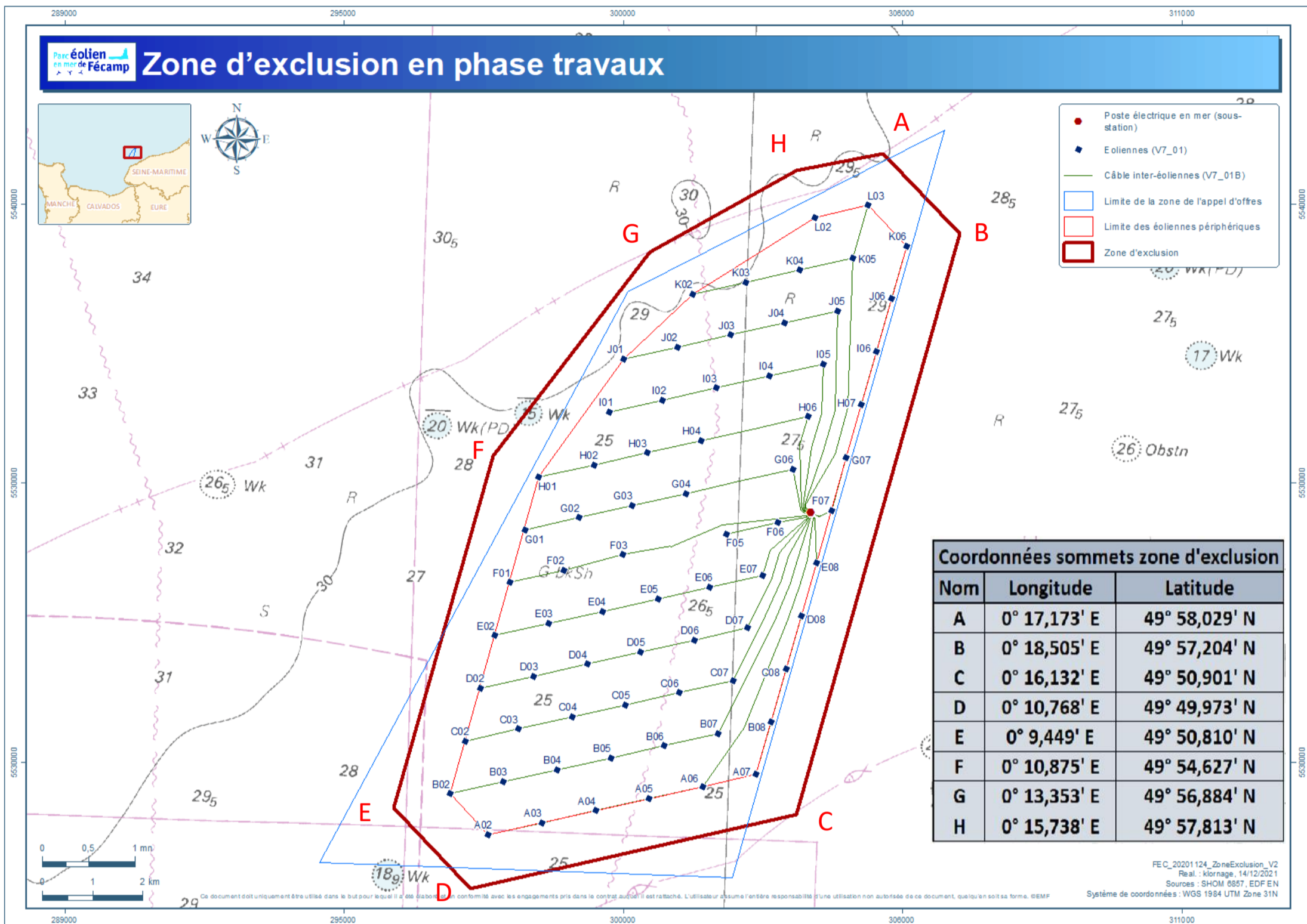


Date de début des opérations : 1^{er} mai 2022



Sécurité Maritime

- Arrêté PREMAR n° 45/2022
- Une zone de 1000 mètres autour des éoliennes de pourtour est interdite à la navigation à compter du 01/05/2022 jusqu'à fin 2023.



Présence de navires de surveillance (WORLD 3 ; VHF 16 / JIF LACYDON ; VHF16) pendant toute la durée des opérations afin de s'assurer du bon respect de la zone d'exclusion prescrite par l'arrêté

Attention, d'autres opérations en mer sont susceptibles d'avoir lieu à proximité du parc.
Merci de consulter les AVURNAV en cours.